

# Me Hélène Sicard L. LL

Avocate  
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808  
Montréal (Québec) H3B 3G1  
Tél : 514 281-1720  
Fax : 514 281-0678  
[helenesicard@videotron.ca](mailto:helenesicard@videotron.ca)

Montréal, le 22 juillet 2014

Régie de l'Énergie  
800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-3891-2014, Demande du Distributeur relative aux options d'électricité  
interruptionnelle  
Observations de Union des consommateurs (UC) suite à l'A/O 2014-01**

Chère consoeur,

Ma cliente, UC, a pris connaissance des résultats de l'A/O 2014-01 présentés par le Distributeur sur son site Web.

*« Le 17 juillet 2014, Hydro-Québec Distribution a attribué les contrats dans le cadre de son appel d'offres de court terme A/O 2014-01 pour l'achat de puissance garantie pour les besoins de sa clientèle québécoise. La période couverte par les contrats est de décembre à mars des hivers 2014-2015 à 2017-2018.*

*Les contrats visent des quantités mensuelles qui varient de 50 à 750 MW, selon le mois. Le prix moyen des contrats est de 6,93 \$CA/kW/mois.*

*Quatre (4) soumissionnaires ont participé à cet appel d'offres. »*

Suite à la réception de cette information, UC soumet les observations suivantes relativement aux crédits fixes proposés par le Distributeur dans le cadre de l'option d'électricité interruptionnelle (OÉI).

D'emblée, ce résultat confirme la remontée de la valeur de la puissance sur les marchés. Compte tenu toutefois du taux de réserve de 15 % associé à la puissance fournie par l'OÉI, la valeur de 6,93 \$/kW-mois doit être ramenée à 5,89\$/mois soit 23,56 \$/hiver. Étant donné également du transfert de 2 \$/kW du crédit fixe vers le crédit variable, tel que proposé par le Distributeur (HQD-1, document 1 page 10), la valeur de l'électricité interruptionnelle pourrait être de 21,56 \$/kW-hiver, donc supérieure à la valeur proposée par le Distributeur de 15 \$/kW. On pourrait donc conclure que l'OÉI (option 1) est avantageuse pour les clients du Distributeur.

UC soumet toutefois que les résultats agrégés sur 4 années ne permettent pas de déterminer à quel coût sera achetée la puissance pour le prochain hiver. En effet, le prix moyen étant celui obtenu pour les 4 prochains hivers, le prix associé à la puissance offerte pour l'hiver 2014-2015 est possiblement inférieur au prix associé à la puissance offerte pour l'hiver 2017-2018. UC

## Me Hélène Sicard

---

rappelle qu'elle a recommandé à la Régie un mécanisme permettant une mise à jour périodique des crédits afin de refléter de façon dynamique la valeur de la puissance (C-UC-0008, page 8).

D'autre part, bien qu'il indique combien de soumissionnaires ont participé à l'appel d'offres 2014-01, le Distributeur n'indique pas combien de soumissions ont été retenues et ne soumet aucune information sur la fourchette de prix soumis tant en puissance qu'en énergie, le cas échéant. Autrement dit, le résultat de 6,93 \$CA/kW/mois étant une moyenne sur 4 ans (issue d'on ne sait combien de soumissionnaires pour combien de MW chacun), il ne fournit pas une information suffisamment précise sur la valeur à associer à l'OÉI pour l'hiver 2014-2015. Il s'agit toutefois d'un bon indicateur de la tendance des prix de marché et fournit une balise très maximale du prix du crédit fixe à offrir pour l'OÉI.

UC réitère finalement sa recommandation à la Régie concernant la mise en place d'un mécanisme automatique de mise à jour des crédits offerts dans le cadre de l'OÉI.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

c.c. Me Éric Fraser (HQ)  
Vivianne de Tilly (UC)  
Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)  
France Latreille (UC)